COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Revue de presse du
01 au 07 Août 2015

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI.

Sommaire

Jeux des Iles.de l'Océan Indien.....3

- **Jeux des îles de l'Océan indien / Pour ou contre le retrait des Comores de la Coi ?**
- **BOYCOTT DES COMORES : « Ce retrait est dû à la violation de la Charte des Jeux » selon Sinatambou**
- **EN DÉFENSE DES COMORES ET DES COMORIENS : Nous avons un avenir à bâtir ensemble...**
- **Retrait des Comores : Les réactions divergent**
- **Une situation regrettable**

Biodiversité.....10

- **COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN : Un plan d'action régional contre les espèces marines envahissantes**
- **IOC workshop to promote sustainable management of biodiversity**
- **Commission de l'Océan Indien: Pour une gestion durable la biodiversité dans la région**

Tourisme.....23

- **Maurice : 629.751 touristes pour les sept premiers mois de l'année 2015**

Sécurité Maritime.....24

- **Services des Prisons: Fin de formation pour quatre cadres pénitentiaires africains**

Pêche.....28

- **Rodrigues: Fermeture de la pêche à l'ourite du 10 août au 10 octobre**

Changement climatique.....29

- **Une campagne de sensibilisation sur les risques côtiers**

Jeux des Iles de l'Océan Indien

La Gazette des Comores
Quotidien Indépendant d'Information Générale

Jeux des îles de l'Océan indien / Pour ou contre le retrait des Comores de la Coi ?

05/08/2015

Suite au retrait des Comores des 9ème Jeux des iles de l'Océan Indien, après la violation par la France de la charte des jeux, le débat est lancé sur un éventuel retrait du pays de la Commission de l'Océan Indien (COI). La Gazette / HZK-Presse a interrogé des autorités et responsables comoriens sur la question. Voici leur réponse :



Fakriddine Abdoulhalik (UCCIA)

« Je ne pense pas que nous devrions claquer la porte à la Commission de l'Océan indien qui a été créée bien après ces JIOI (1982 et les JIOI en 1978Il faut dépassionner le débat et mettre en avant les intérêts du pays. La COI doit, par contre, être réformée et ainsi accorder aux Etats la place qui leur revient de droit. La diplomatie des pays membres souverains (Maurice, Comores, Madagascar et Seychelles) doit prendre de la hauteur. Ils doivent se donner les moyens de leurs ambitions et cesser de tout attendre des bailleurs de fonds dont le principal est l'Union Européenne.

Nous avons des problématiques communes liées essentiellement à l'insularité qui n'intéressent pas les pays du continent et qui font que nos îles doivent travailler ensemble.

Houmed Msaidié (ministre de l'intérieur, porte-parole du gouvernement) La première crise dans un couple ne conduit pas automatiquement au divorce, les parties procèdent d'abord à l'évaluation de la crise et en tirent après les conséquences. Et cela concerne l'organe des jeux qui n'a rien à voir avec la Coi, organisation qui réunit les États du sud-ouest de l'océan indien. Une partie, dans un contrat, peut juger nécessaire de s'y éloigner quand ses intérêts sont menacés.

Zain-el Abidine Abdallah (parti Mouroua)

Nous ne sommes pas membre fondateur de la COI ! Nous l'avons rejointe après. Par ailleurs, il faut être naïf pour croire que l'avenir des Comores est lié à notre appartenance à cet autre machin. Oui, le manque de solidarité notamment politique et économique des autres membres prouve encore une fois que nous avons plus à gagner en nous rapprochant des pays d'Afrique de l'est et australe. Nous avons des liens culturels historiques et une proximité linguistique avec ces pays. Un resserrement de nos liens avec l'Afrique de l'est et australe, est aussi un gage de sécurité pour un petit pays vulnérable comme les Comores. Comment comprendre qu'avec les milliards d'euros déversés sur la Réunion, il n'y ait aucun investissement privé ou public en provenance de cette île vers les Comores ? Quelle intégration au sein de la Coi quand on voit les obstacles qui empêchent la circulation des personnes et des biens en défaveur des Comores ?

Propos recueillis par Faïza Soulé Youssou

http://www.lagazettedescomores.com/spip.php?article2263

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

BOYCOTT DES COMORES : « Ce retrait est dû à la violation de la Charte des Jeux » selon Sinatambou

Boolell : « Le retrait est compréhensible »

3 août 2015



La décision de la délégation comorienne de se retirer des Jeux des Îles de l'océan Indien (JIOI) est considérée à Maurice comme une conséquence logique d'une violation de la Charte des Jeux. C'est ce qui ressort des premières déclarations faites par le ministre des Affaires étrangères Étienne Sinatambou ainsi que de son prédécesseur, Arvin Boolell. Pour Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général de la Commission de l'Océan Indien (COI), les Comores ne pouvaient pas ne pas réagir à cette situation sachant qu'ils contestent le statut de Mayotte dans les instances internationales.
La délégation comorienne a été la première à entrer sur la piste lors du traditionnel défilé des athlètes lors de la cérémonie d'ouverture des 9es JIOI. Toutefois, après l'entrée de la délégation de France Océan Indien, comprenant Mayotte et La Réunion avec le drapeau français en tête, les athlètes comoriens se sont retirés de la piste principale pour quitter le stade de manière spectaculaire. Le chef de délégation devait annoncer peu après que les Comores ne participeraient pas « parce que les règles de la Charte des Jeux n'ont pas été respectées ». Celles-ci stipulent que Mayotte ne doit pas arborer le drapeau français et ne doit afficher aucune couleur nationale, mais doit utiliser simplement le drapeau des JIOI. Réagissant à ce boycott, le ministre des Affaires étrangères Étienne Sinatambou a regretté que les athlètes comoriens ne puissent participer à cette célébration sportive régionale, mais reconnaît que « le retrait de la délégation comorienne fait suite à la violation de la Charte des Jeux ». Pour son prédécesseur, Arvin Boolell, qui qualifie ce retrait de compréhensible, le dossier Comores-Mayotte a été très mal géré par les autorités des jeux. « N'importe quel pays respectueux de sa souveraineté et de la dignité de son peuple souverain aurait agi de la sorte ». Il estime qu'une réunion des ministres des Sports des îles de l'océan Indien devrait être convoquée pour une condamnation ferme de la violation de la Charte des Jeux. Arvin Boolell déplore que la France, représentée à ces Jeux par son ministre des Sports, ait utilisé cet événement « pour prendre un avantage géopolitique ». Il rappelle que les Comores ont toujours réclamé leur souveraineté sur Mayotte dans les instances internationales, dont les Nations unies et l'Union africaine, que cette position a toujours été soutenue par les pays de la région, dont Maurice, et que s'ils avaient ignoré la présence de Mayotte dans la délégation France Océan Indien cela aurait équivalu à une reconnaissance du statut français de Mayotte. Jean-Claude de l'Estrac, SG de la COI, précise de son côté que les JIOI n'ont rien à faire avec cet organisme. « Les Jeux existaient avant la création de la COI ». Pour lui, la réaction des Comores était prévisible. « Sans être parties prenantes des Jeux, nous avions prévenu l'organisation des Jeux des risques qui se présentaient surtout après l'accession de Mayotte au statut de département français », déclare-t-il, avançant que la France a négligé la dimension politique et diplomatique des Jeux, et a sous-estimé les Comoriens. « Ne pas réagir aurait été une forme de reconnaissance du statut de Mayotte, ce qui aurait affaibli la

cause des Comores à l'international. Il ne faut également pas oublier qu'en cette année électorale aux Comores, Mayotte est un sujet sensible. Le statut de Mayotte a changé pour la France, mais pas pour les Comores. De plus, la Charte des Jeux est restée inchangée », poursuit-il. Les Comores sont composées de trois îles, à savoir la Grande Comore, Anjouan et Mohéli, qui forment un État souverain depuis décembre 1974 à la suite d'un référendum organisé par la France sur l'autodétermination. La France, qui s'est retirée de ces îles, a maintenu sa présence sur une quatrième île, Mayotte, qui avait voté contre l'autodétermination. Cette démarche a été condamnée par le Conseil de sécurité des Nations unies. En 1994, l'assemblée générale de l'ONU a réitéré en demandant au gouvernement français de se plier à sa résolution, ce qui aurait résolu la crise qui couvait dans le pays appelé à cette période République fédérale islamique des Comores. Mayotte est devenue un département d'outre-mer français en 2009 avant de passer au statut de département français en 2011.

http://www.lemauricien.com/article/boycott-des-comores-retrait-du-la-violation-la-charte-des-jeux-selon-sinatambou



PAGE 4 • l'express du lundi 3 août 2015 • www.lexpress.mu

Actualité

JEUX DES ÎLES DE L'OCÉAN INDIEN

Retrait des Comores : les réactions divergent

Les Comoriens se sont retirés des Jeux des îles de l'océan Indien car les athlètes mahorais ont défilé sous le drapeau français. Éclairage sur les causes de ces tensions.

Fabrice JAULIM

(voir aussi le supplément gratuit)

JEAN CLAUDE DE L'ESTRAC :

«C'était prévisible, c'était une collision annoncée… Les jeux se déroulant dans un département outre-mer français, on peut comprendre que la France pouvait difficilement refuser aux athlètes mahorais leur place dernière le drapeau français, maintenant que Mayotte est un département français. Mais ce statut est fortement contesté par l'Union des Comores dans les instances internationales, à l'ONU et à l'Union africaine. Ne pas réagir aurait signifié que l'Union des Comores entérine la position française. Pour être cohérents avec leur position politique, les Comores n'avaient pas d'autre choix. La France a peut-être sous-estimé la détermination des Comores.

La COI n'est pas partie prenante de ces jeux, mais personnellement j'avais anticipé le problème et alerté les organisateurs. Il est regrettable que personne n'ait jugé utile de négocier en amont un arrangement qui aurait pu satisfaire les exigences des parties en présence. Le statut de Mayotte a peut-être évolué, mais la charte des jeux n'a pas évolué. Le problème est maintenant diplomatique, il ne peut plus être traité qu'au seul niveau des organisations sportives.»

LA délégation comorienne aux 9e Jeux des îles de l'océan Indien (JIOI) a quitté la cérémonie d'ouverture pour protester contre le port du drapeau français par les sportifs mahorais. Les délégations de Mayotte et de la Réunion, habillées de survêtements bleu-blanc-rouge, ont, en fait, défilé derrière le drapeau tricolore.

Le port des couleurs tricolores par les sportifs mahorais est une première depuis la création des JIOI en 1979. Les Comores, qui refusent de reconnaître à Mayotte le statut de terre française, s'opposent à ce que les athlètes mahorais portent les couleurs tricolores et chantent la Marseillaise. La république comorienne a réussi à faire acter ce point dans la charte des Jeux, sans grande opposition de la France. Jusqu'à présent, les Mahorais avaient, de fait, un statut d'apatride.

«Au sein du comité international des Jeux, Mayotte n'est pas un département français. On ne peut pas changer ces règles», a réagi Hassane Mohamed Aboudou, chef de la délégation comorienne, évoquant un *«incident diplomatique»*.

«Je ne parlerais pas d'incident diplomatique. Je ne mélange pas le sport et la vie diplomatique de notre pays», a répondu Patrick Kanner, le ministre français des Sports. *«Le statut de Mayotte a changé. Il faut que nos amis de l'océan Indien le comprennent»*, a-t-il souligné.

© Agence France-Presse (AFP)

ARVIN BOOLELL

«La décision des Comores de se retirer est un manque d'égard vis-à-vis des jeux… mais la provocation de la France est grave. Il faudrait que les ministres des Sports des pays membres fassent une réunion d'urgence car c'est un manque de respect. Il faudrait qu'ils condamnent la France car il s'agit de l'intégrité territoriale des Comores… Maurice devrait aussi soutenir les Comores car nous sommes, nous aussi, dans un litige concernant notre territoire à l'archipel des Chagos et nous aurons peut-être besoin de l'aide des Comoriens. Les pays de l'océan Indien devraient se solidariser avec les Comores.»

le mauricien, 7 août 2015

EN DÉFENSE DES COMORES ET DES COMORIENS

Nous avons un avenir à bâtir ensemble…

JEAN CLEMENT CANCY



Qu'elle était belle la cérémonie d'ouverture de ces Jeux des Îles ! Un bel hymne à l'amour et à la fraternité ! Une célébration de nos îles plurielles. Une fête dit-on gâchée par le retrait des Comoriens qui mettent en avant que Mayotte aurait dû défiler lors de cette cérémonie derrière le drapeau des Jeux et non celui de France Océan indien. On peut comprendre la réaction des Comoriens quand il est question de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. Ils ont toujours revendiqué leur souveraineté sur Mayotte, comme Maurice quand il est question des Chagos.

Si vous allez aux Comores, pays d'un islam soft, juste à l'extérieur de l'aéroport, vous êtes accueilli par un grand panneau avec cette affirmation : « Mayotte appartient aux Comores. » Le Comité International des Jeux et le comité d'organisation des Jeux portent l'entière responsabilité de ce couac diplomatique retentissant, de cet affront fait aux Comores et aux Comoriens. Ils auraient dû trancher cette question depuis longtemps. Y a-t-il eu un coup de force de dernière minute de la France Océan Indien dans le cadre de ce défilé ?

L'Histoire porte témoignage du refus constant des Comores d'abdiquer leur souveraineté sur Mayotte. Ancienne colonie française, les Comores qui comprennent la Grande Comore, Anjouan, Mohélie et Mayotte ont proclamé leur indépendance en 1975, mais la France a continué à occuper Mayotte. L'occupation de Mayotte par la France a été condamnée en au moins une vingtaine d'occasions et de résolutions de l'Organisation des Nations unies. À la suite d'une consultation en 1976, Mayotte a demandé son rattachement à la France, mais cette consultation n'est pas reconnue ni par les Comores ni par l'Organisation des Nations unies qui s'en tiennent à la résolution 3385 du 12 novembre 1975 de l'ONU qui rejette toute consultation ultérieure en territoire comorien par la France.

Depuis, les Comoriens sont régulièrement en butte à des tracasseries en ce qui concerne des visas pour entrer à La Réunion. Tout comme d'ailleurs les Malgaches et les Seychellois. Si les Mauriciens n'ont pas besoin de visas, ils doivent cependant montrer patte blanche, certificat d'hébergement, certificat d'assurance-voyage et leurs ressources financières pour séjourner à La Réunion aussitôt leur arrivée. Dans le temps, il suffisait d'une adresse dans l'île-sœur pour y entrer. Aux yeux des autorités réunionnaises à l'héroport de Gillot, les Comoriens, les Malgaches, les Mauriciens sont des citoyens de deuxième zone, des misérables, des traine-savates.

À ce chapitre, il faut reconnaître la faillite de la Commission de l'Océan Indien, incapable de faire reconnaître les droits des Comoriens, des Malgaches, des Mauriciens et des Seychellois en ce qui concerne leur libre circulation parmi les pays membres de la COI. Alors que la libre circulation des personnes et des biens est un des fondements de la coopération région et de l'entité qu'est la Commission de l'Océan Indien.

Pourtant, nous, peuples du sud-ouest de l'Océan Indien sommes convaincus que nous avons un avenir à bâtir ensemble, pour que l'Indianocéanie, formule littéraire chère à Camille de Rauville et reprise dans la sphère politique, économique et sociale par Pierre Yin, favorable à une coopération régionale basée sur la coproduction, ne soit plus un rêve fou.

Comme nous, Reynolds Michel est d'avis que pour que cet avenir à bâtir ensemble soit approprié pour tous, il convient de mettre en œuvre des mesures concrètes. Dans un article en date du 25 juillet 2014 dans *Le Mauricien* (Forum), Reynolds Michel écrivait : « *Des propositions intéressantes ont été faites lors d'un Colloque organisé par la COI à l'Île Maurice, en juin 2013, notamment : une télévision régionale de la COI ; des études indianocéanique déco & écomobilité dans toutes nos îles ; des stages à nos ressortissants dans chacune de nos îles ; la co-création culturelle et des spectacles qui tournent, etc. etc. Mais toutes ces mesures risquent d'être inefficaces si parallèlement le caractère dissymétrique des relations entre les îles ne cesse de s'accentuer, si la réciprocité n'existe pas dans les accords, si tous les habitants de nos îles ne sont pas traités de la même manière. C'est hélas notre situation actuelle ! Cette situation, nous la connaissons bien et elle ne va pas dans le sens de vos discours d'ouverture empreints d'humanisme et dans le sens des discours tenus actuellement sur notre « indianocéanité », « socle et tremplin de notre devenir ». Elle est surtout contraire à notre histoire indianocéanique et ses valeurs. Citoyen de cette zone du Sud-Ouest de l'Océan Indien et attaché à cet espace riche d'une histoire, à la fois de détresse et de fertilité interculturelle, je me permets humblement de vous inviter à prendre les mesures concrètes qui s'imposent pour favoriser la libre circulation des personnes par le biais d'une citoyenneté indianocéanique et impliquer nos populations dans la construction de cet « avenir à bâtir ensemble ». Sans participation citoyenne, il n'y aura pas d'intégration régionale porteuse d'espoir.* »



l'express du jeudi 6 août 2015 • www.lexpress.mu • PAGE 13

9e Jeux des Îles de l'Océan Indien

LU DANS LA PRESSE RÉUNIONNAISE

Questions à…

JEAN-CLAUDE DE L'ESTRAC

(SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN)

«Une situation regrettable »

Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général de la Commission de l'océan Indien, revient sur le clash comorien lors des Jeux des Îles. Il regrette la situation actuelle qui, selon lui, était prévisible mais aussi évitable.

■ Jean-Claude de l'Estrac, quel est votre sentiment face à ce qui se passe actuellement à la Réunion dans le cadre des Jeux des îles ?

Je trouve cette situation désolante. La collision était inévitable compte tenu des positions des uns et des autres. Je reste persuadé que s'il y avait eu des négociations menées en amont, nous n'en serions pas là. J'avais alerté les autorités politiques de la Réunion que la situation nouvelle concernant Mayotte (NdlR : la départementalisation) nécessitait des négociations. Mayotte a évolué. L'île est devenue un département français, ce que contestent les Comores, mais le règlement des Jeux n'a pas évolué.

■ Comprenez-vous la réaction de l'Union des Comores de boycotter la cérémonie d'ouverture et de quitter les Jeux ?

Par le passé, la situation de Mayotte a déjà été posée. Il y avait eu des avancées grâce au dialogue. À Madagascar, les athlètes avaient défilé sans symbole étatique. Une solution avait été trouvée pour permettre à Mayotte de participer aux Jeux des îles, une solution qui ne satisfaisait pas tout le monde mais qui permettait de sauver les Jeux. Cette solution est de faire défiler les athlètes mahorais derrière le drapeau des Jeux. Les Comores ne pouvaient pas ne pas réagir sur le plan diplomatique et voir Mayotte défiler derrière les symboles étatiques de la France. Je n'entre pas sur le bien-fondé de la contestation, mais sur le fond, la position française est contestée.

■ Vous vous référez donc au règlement qui existe…

Je tiens à préciser que ce n'est pas la Commission de l'océan Indien qui organise les Jeux des îles. Les règlements ont été faits par les sportifs. Mais il y a un règlement. Et jusqu'à preuve du contraire, c'est cette règle qui s'applique. Il est clair que ça ne pouvait pas passer aux yeux des Comoriens et qu'ils étaient obligés de réagir. Nous, au niveau de la COI, nous avons toujours considéré que la situation de Mayotte est un contentieux bilatéral entre l'Union des Comores et la France. Nous ne discutons pas de ce problème dans les instances de la COI. Nous laissons aux Français et aux Comoriens le soin de chercher, en toute souveraineté, des solutions à ce problème.

■ La Commission de l'océan Indien peut-elle intervenir dans cette crise en tant que médiateur ?

Si on nous le demande, certainement. Nous avons la confiance des uns et des autres. Nous savons, il y a déjà des instances qui fonctionnent avec Mayotte, comme l'Union des chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien par exemple. Mayotte y participe mais en évitant tout symbole étatique. Tout dépend de ce que l'on veut faire. Si on veut faire une démonstration de force alors on aboutit à une crise mais si on veut sauver l'essentiel, on discute, on trouve des formules susceptibles de respecter chacun. Nous restons à la disposition des uns et des autres pour essayer de trouver une formule pérenne pour que les Jeux soient un grand rassemblement fraternel, qu'ils rassemblent tous les pays de la région.

■ Pensez-vous que la France a voulu passer en force sur cette question mahoraise ?

Je ne sais pas s'il y a eu une volonté de passer en force, mais la France a peut-être sous-estimé la réaction des Comoriens à faire respecter la Charte des Jeux et sa souveraineté. Je peux comprendre que l'État comorien soit sensible sur cette question de souveraineté. C'est une question de dignité nationale. La France ne peut pas agir comme s'il n'y avait pas de problème et passer en force.

Source : Le Quotidien de la Réunion

BON À SAVOIR

«Nous avons fait le choix de la France»

«Depuis le début des Jeux, nous vivons des moments pleins d'émotions.» Devant la délégation des sportifs mahorais réunie, mardi matin, dans un des amphis de la faculté de Saint-Denis, Soihabadine Ibrahim Ramadani, président du Conseil départemental de Mayotte, fait, certes, référence à la première médaille de bronze gagnée, dimanche, dans l'épreuve du 100m, par Nassuna Bacar.

«Nos cœurs vibrent vite que vous pouvez attraper la panthère par la queue», lui lance-t-il, sourire aux lèvres. Mais l'élu de Mayotte est également revenu sur la cérémonie d'ouverture et le boycott comorien. Le président de la collectivité estime, en aparté, que d'*Union des Comores a fait le choix d'un pays souverain de même que Mayotte est souverain dans son choix. Les Comores ont choisi de partir, c'est dommage. Nous aurions aimé vous confronter sur le terrain sportif.*

Puis sur scène devant les athlètes, avec un drapeau français à ses pieds : *«Il est tout à fait normal que nous défilions derrière notre drapeau, le bleu-blanc-rouge. Nous avons fait le choix de la France il y a 40 ans pour être libres. Nos voisins* (NdlR : les autres îles de l'archipel des Comores) *ont fait un autre choix (…) Mais nous continuerons notre chemin au sein de la République française.»*

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

DAOUD CONTRE GOLIATH

Assisterons-nous aux 10e Jeux des Îles ?

5 AOÛT, 2015



Les Comoriens sont remontés. Toucher à la souveraineté d'un État, sournoisement, en public, à l'occasion d'une célébration des valeurs de fraternité et de solidarité, c'était un coup bas. Prémédité ? Le Premier ministre français, Manuel Valls, de passage à Mayotte en juin dernier disait : « Les athlètes mahorais qui remporteront des épreuves chanteront l'hymne national, en tenue de l'équipe de France et sous le drapeau français »…La décision politique – et émotive, épidermique même – de l'Union des Comores est certainement compréhensible, à plusieurs égards. D'abord, le litige qui oppose les Comores et la France au sujet de Mayotte a valu à Paris des condamnations des Nations unies. Quand bien même les Mahorais ont préféré rester dans le giron français, le droit international coutumier interdit le démembrement d'un territoire, en l'occurrence l'archipel comorien, au moment de la décolonisation. C'est tout le drame chagossien et c'est aussi ce qui explique que nos frères Rodriguais soient restés Mauriciens. Ensuite, il y a la charte des Jeux des Îles. Elle est claire : Mayotte a été admise en 2005 selon les modalités suivantes : « Mayotte participe aux réunions de toutes les instances du Conseil permanent international des Jeux des Îles (CIJ) sans droit de vote avec voix consultative" et "en toute occasion et cérémonie nécessitant l'utilisation d'un drapeau, elle utilisera celui

des Jeux et n'utilisera aucun symbole de l'État français (hymne et drapeau) ». Aux Jeux des Iles de 2007 à Madagascar et de 2011 aux Seychelles, les Mahorais – et la France – s'étaient accommodés, bon gré mal gré, du drapeau des Jeux… La charte a été bafouée, de manière unilatérale et sans consultations préalables. Et elle l'est encore avec la décision du CIJ de remplacer les hymnes nationaux par celui des Jeux. C'est une reculade qui ne dit pas son nom. C'est un camouflet, au passage, aux autres pays membres du CIJ pour sauver maladroitement l'honneur de l'hôte des Jeux - la France / Réunion – et de la délégation à l'origine de l'incident diplomatique – la France / Mayotte. Et le propos du ministre métropolitain Patrick Kanner, soulignant en creux la primauté des intérêts français au détriment de la charte des Jeux, n'est que le retour, du revers de la main, de la douloureuse gifle déjà infligée.
La diplomatie française – de Paris ? de l'océan Indien ? – a fait preuve d'amateurisme en ne prévoyant pas la réaction prévisible des Comoriens. Pourtant, on sait combien le « visa Balladur », qui impose depuis 1995 des conditions draconiennes de contrôle migratoire entre Moroni et Mamoudzou, contraint des centaines de Comoriens, chaque année, à s'embarquer sur des kwassa-kwassa au péril de leur vie. Bon nombre y ont laissé la leur. Pourtant, on sait aussi combien les Comoriens sont attachés au retour de Mayotte dans l'Union (voir photo) d'autant plus que c'est la géopolitique qui a séparé des familles.
Reste que Paris ne risque pas de lâcher Mamoudzou, chef-lieu du 101e département français depuis 2011. C'est le message que véhiculent les récentes visites du Président et des membres du gouvernement ces derniers mois. Car à bien y regarder, Mayotte offre près de 75000 km² de zone économique exclusive à l'entrée du Canal du Mozambique. C'est une position géostratégique qui tend à gagner en intérêt compte tenu des traces de gisements de gaz et d'hydrocarbures offshore dans la région. De fait, Paris – car c'est bien là-bas que se décide l'avenir de la « France de l'océan Indien » – impose au forceps Mayotte dans le cercle régional. Or, aucun des États de la région ne reconnaît explicitement Mayotte comme territoire français. D'autant que la France a d'autres litiges territoriaux non-réglés dans la zone, avec Maurice au sujet de Tromelin, avec Madagascar au sujet des Glorieuses… C'est toute la question du

jeu de la France dans l'océan Indien qui se pose… Il est regrettable que la politique se soit invitée aux Jeux remisant aux derniers rangs l'esprit de solidarité et la fraternité. C'est d'ailleurs pour cela que la Commission de l'océan Indien – qui n'a rien à voir avec les Jeux organisés par le CIJ dont sont membres les États de la COI en plus de Mayotte et des Maldives – relègue les litiges territoriaux à leur juste place : au niveau bilatéral. Sans quoi, c'est toute la coopération régionale et ce sont toutes les festivités et activités communes qui s'en trouvent empoisonnées.

Les 9e Jeux des Îles auront au moins permis de montrer qu'un petit pays, même dépendant de la solidarité internationale, ne transige pas sur sa dignité. Ça mériterait presqu'une médaille d'or…

http://www.lemauricien.com/article/daoud-contre-goliath

Biodiversité

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN : Un plan d'action régional contre les espèces marines envahissantes

1 AOÛT, 2015

COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

Scientifiques, techniciens, décideurs et acteurs économiques, notamment portuaires, de la région Afrique australe et orientale et océan Indien se sont penchés sur un plan d'action régional contre les espèces marines envahissantes lors d'un atelier organisé par le projet Biodiversité de la

Commission de l'océan Indien, financé par l'Union européenne, cette semaine.

Les participants à l'atelier ont validé l'état des lieux régional sur les espèces marines envahissantes (EME), enjeu écologique et économique peu étudié jusqu'alors. Prenant la mesure de cette problématique environnementale, ils ont ainsi déterminé les actions prioritaires et concrètes visant à l'élaboration d'un plan d'action régional 2015-2017. Il a ainsi été décidé de développer un manuel de suivi des EME qui sera appliqué sur trois sites pilotes ; de mener une campagne de sensibilisation sur les risques environnementaux, économiques et sanitaires liés à la prolifération de certaines espèces marines exotiques et indigènes ; de conduire des consultations nationales afin d'élaborer une stratégie régionale de

gestion des EME ; de réaliser des études de cas pour mettre en évidence l'analyse coût/bénéfice des actions d'endiguement et d'élimination des EME ; de sensibiliser les autorités politiques des pays couverts par le programme COI-Biodiversité (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Kenya et Tanzanie) ; de réviser le protocole de Convention de Nairobi pour y intégrer la problématique des espèces marines envahissantes ; demettre en place une plateforme de gestion de bases de données ; de renforcer les capacités des pays bénéficiaires concernant la gestion des EME.

« La région est riche d'une biodiversité unique et fragile qui contribue à la sécurité alimentaire des populations comme à la vitalité des secteurs clés des économies côtières et insulaires tels que la pêche et le tourisme. C'est pourquoi la COI conduit un projet Biodiversité grâce à l'appui de l'Union européenne pour un montant de 15 millions d'euros », souligne un communiqué de la COI.

http://www.lemauricien.com/article/commission-l-ocean-indien-plan-d-action-regional-contre-les-especes-marines-envahissantes

La Gazette
de la Grande Ile
www.lagazette-dgi.com La vérité imprimée

Commission de l'Océan Indien: Pour une gestion durable la biodiversité dans la région

6 août 2015

Gérer de façon durable la biodiversité dans la région « Afrique orientale et océan Indien », tel est l'objectif du projet Biodiversité porté par la Commission de l'Océan Indien.

Afin de promouvoir une implication active de la part d'acteurs non étatiques dans cette gestion durable, la COI a lancé un appel à propositions, dont l'échéance est le 21 août 2015, pour « encourager des actions de terrain liées aux objectifs du programme ».

Le projet Biodiversité, financé par l'Union Européenne à hauteur de 15 millions d'euros, est un programme de gestion durable de la biodiversité marine, côtière et insulaire de la région Afrique orientale et océan Indien se déroulant d'avril 2014 à février 2018.

Des écosystèmes dégradés

La région de l'Afrique de l'Est et de l'océan Indien possède une biodiversité parmi les plus riches au monde et une diversité importante d'espèces endémiques Par le passé, les écosystèmes « jouaient un rôle très important, faisant vivre les populations locales et, plus récemment, permettant le développement économique ». Mais ce dernier, lié à la pression démographique et aux changements climatiques, a dégradé une bonne partie des écosystèmes de la région. Les conséquences sont multiples : destruction des habitats, surexploitation des ressources vivantes et des ressources en eau, pollution, dégradation des sols et introduction, souvent par inadvertance, d'espèces exotiques envahissantes. Ceci aux dépens d'un grand nombre d'espèces endémiques qui ont aujourd'hui disparu ou sont menacées d'extinction.

Les effets négatifs sur les écosystèmes et la perte d'habitats essentiels « n'ont, à ce jour, pas été particulièrement atténués par une réponse politique harmonisée ». De vastes consultations avec les diverses parties concernées dans la région ont malheureusement montré une aptitude limitée à gérer efficacement la biodiversité, due entre autres à « une

faible prise de conscience et un manque de capacités parmi les principaux décideurs que ce soit au niveau politique, administratif et au niveau des communautés ».

Enrayer la tendance

L'objectif du projet Biodiversité est de soutenir les pays bénéficiaires - Comores, Kenya, Madagascar, Ile Maurice, les Seychelles, Tanzanie - afin qu'ils puissent améliorer cette situation de façon durable.

Le programme s'est fixé des lignes directrices précises afin d'enrayer cette tendance, telles que la sensibilisation relative à la gestion de la biodiversité ou l'établissement de réseaux et d'échanges de données sur le sujet. Parmi ces initiatives, l'appel à projet et son programme de subvention vise « à renforcer la contribution de la biodiversité au développement économique durable et aux moyens d'existence durable ». Il s'adresse aux acteurs non étatiques, engagés au bénéfice des communautés locales, et leur propose de soutenir financièrement et techniquement leurs initiatives de gestion pérenne de la biodiversité, pour autant qu'elles concernent au moins un des six pays bénéficiaires du programme.

Référence :

Rédigé par Shannti Dinnoo

Le portail d'information sur la biodiversité et l'agriculture dans l'océan Indie
http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=48190:commission-de-l-ocean-indien-pour-une-gestion-durable-la-biodiversite-dans-la-region&catid=45:newsflash&Itemid=110

Maurice Info
www.maurice-info.mu
#mauriceinfomu

Un plan d'action régional adopté sous l'égide de la COI contre les espèces marines envahissantes

1 août 2015

C'est une invasion sournoise, presqu'invisible et pourtant dévastatrice qui gagne nos océans. Certaines espèces marines, en se propageant, constituent un danger pour la biodiversité, aussi riche que fragile, du sud-ouest de l'océan Indien. Cet enjeu écologique se double d'un risque économique et sanitaire.



L'Acanthaster, une espèce redoutée aux Seychelles (crédit photo : Flickr)

Scientifiques, techniciens, décideurs et acteurs économiques, notamment portuaires, de la région Afrique australe et orientale et océan Indien se sont penchés sur le sujet lors d'un atelier organisé par le projet Biodiversité de la Commission de l'océan Indien, financé par l'Union européenne, les 28, 29 et 30 juillet 2015, à Flic-en-Flac, Maurice.

Les participants à l'atelier ont validé l'état des lieux régional sur les espèces marines envahissantes (EME), enjeu écologique et économique peu étudié jusqu'alors. Prenant la mesure de cette problématique environnementale, ils ont ainsi déterminé les actions prioritaires et concrètes visant à l'élaboration d'un plan d'action régional 2015-2017.

Il a ainsi été décidé de :

• développer un manuel de suivi des EME qui sera appliqué sur trois sites pilotes ;

• mener une campagne de sensibilisation sur les risques environnementaux, économiques et sanitaires liés à la prolifération de certaines espèces marines exotiques et indigènes ;
• conduire des consultations nationales afin d'élaborer une stratégie régionale de gestion des EME ;

• réaliser des études de cas pour mettre en évidence l'analyse coût / bénéfice des actions d'endiguement et d'élimination des EME ;
• sensibiliser les autorités politiques des pays couverts par le programme COI-Biodiversité (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Kenya et Tanzanie) ;
• réviser le protocole de Convention de Nairobi pour y intégrer la problématique des espèces marines envahissantes ;
• mettre en place une plateforme de gestion de bases de données ;
• renforcer les capacités des pays bénéficiaires concernant la gestion des EME.

La région est riche d'une biodiversité unique et fragile qui contribue à la sécurité alimentaire des populations comme à la vitalité des secteurs clés des économies côtières et insulaires tels que la pêche et le tourisme. C'est pourquoi la COI conduit un projet Biodiversité grâce à l'appui de l'Union

européenne pour un montant de 15 millions d'euros. Pour aller plus loin…ϖ Les EME, c'est quoi ?

Changement climatique, surexploitation des ressources, pollution, destruction des habitats sont autant de menaces qui pèsent sur la biodiversité. Moins connu, le phénomène d'invasion par des espèces marines est pourtant à l'origine de dégâts environnementaux souvent irréversibles.
Les espèces marines envahissantes (EME) peuvent être des espèces exotiques, c'est-à-dire introduites dans un environnement qui n'était pas initialement le leur, souvent par inadvertance, ou des espèces natives du milieu qui ont proliféré suite à un déséquilibre de l'écosystème. Les vecteurs d'introduction des EME sont, entre autres, les eaux de ballast, le transport maritime (navires, bateaux de pêche, embarcations de plaisance), les plateformes offshore, les débris marins flottants, la commercialisation d'huîtres exotiques, le déversement d'eau d'aquariums, les ports et petites marinas, l'essor de l'aquaculture marine (mariculture). La gestion et le contrôle des EME nécessitent donc une stratégie transversale et multisectorielle.

Les EME en Indianocéanie

Aux Seychelles, comme aux Comores, sur l'îlot Mea à Moheli, une prolifération d'étoiles de mer appelées Acanthaster a été observée (photo). L'invasion de cette espèce dans les eaux de l'océan Indien peut être causée par, entre autres, la surexploitation de certains coquillages comme les conques qui se nourrissent de cette étoile de mer. En entrant en compétition avec les autres espèces, l'Acanthaster occupe de plus en plus d'espace et se nourrit de polypes, provoquant la destruction corallienne.
Un état des lieux effectué dans le cadre du projet Biodiversité de la Commission de l'océan Indien a permis d'identifier d'autres EME dangereuses pour l'équilibre des écosystèmes, telles que les algues rouges à La Réunion, les moules brunes et les algues vertes envahissantes à Madagascar.

Lutter contre les EME : un engagement international Cette attention particulière accordée aux EME de la région concourt à l'atteinte de l'objectif d'Aichi n°9 stipulant que « d'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces ».

Le coût des EME

• Les méduses ont entraîné une perte estimée à 240 millions de dollars par an dans le secteur de la pêche dans la mer Noire et Caspienne.

• Une société canadienne a dépensé plus de 20 millions de dollars pour installer et entretenir des dispositifs qui épandent du chlore dans ses installations des Grands Lacs et quelques-unes de ses centrales de l'intérieur afin d'éloigner les moules zébrées.

• L'invasion du lac Sainte-Claire par la moule zébrée en 1988 a entraîné la disparition de 13 espèces indigènes locales et a causé la quasi-extinction de 10 espèces indigènes dans la partie ouest du lac Érié (source : Bureau du vérificateur général du Canada).

• En Europe, les impacts économiques des espèces exotiques aquatiques sont estimés à plus de 2 milliards d'euros par an (source : Kettunen et al., 2009).

http://www.maurice-info.mu/un-plan-daction-regional-adopte-sous-legide-de-la-cio-contre-les-especes-marines-envahissantes.ht

LOCAL News
Weekly > 30 July - 5 August 2015 | published by La Sentinelle Ltd |

IOC WORKSHOP TO PROMOTE SUSTAINABLE MANAGEMENT OF BIODIVERSITY



To promote the preservation and enhancement of biodiversity, the Indian Ocean Commission (IOC) organised a workshop during the first two weeks of July at Reunion Island, where 16 herbarium and botanical collection managers from Comoros, Kenya, Madagascar, Mauritius, Seychelles and Reunion Island met.

According to a press release from the IOC, the workshop was able to start the establishment of a network of herbaria at regional level, the development of national herbarium websites, the publication of a guide on the orchids of the region, the digitisation of all data from national herbaria and the editing of other project guides. The aims of the workshop and its projects are to standardise all data and information on national herbatia, as well as facilitate the exchange of data and information on plant species in the region, increase awareness of the biological wealth of the region and create better visibility on the skills and expertise available at the regional level.

The training workshop of the IOC-biodiversity project, funded by the European Union with 15 million, was organised in partnership with the Université de la Réunion, the University of Kwazulu Natal and Oxford University. ■

[COI]

Espèces marines envahissantes: un plan d'action adopté

C'est une invasion sournoise, presqu'invisible et pourtant dévastatrice qui gagne nos océans. Certaines espèces marines, en se propageant, constituent un danger pour la biodiversité, aussi riche que fragile, du sud-ouest de l'océan Indien. Cet enjeu écologique se double d'un risque économique et sanitaire. Scientifiques, techniciens, décideurs et acteurs économiques, notamment portuaires, de la région Afrique australe et orientale et océan Indien se sont penchés sur le sujet lors d'un atelier organisé par le projet Biodiversité de la Commission de l'océan Indien (COI), financé par l'Union européenne. Les participants à l'atelier ont validé l'état des lieux régional sur les espèces marines envahissantes (EME), enjeu écologique et économique peu étudié jusqu'alors. Prenant la mesure de cette problématique environnementale, ils ont ainsi déterminé les actions prioritaires et concrètes visant à l'élaboration d'un plan d'action régional 2015-2017.

Il a ainsi été décidé de : développer un manuel de suivi des EME qui sera appliqué sur trois sites pilotes ; mener une campagne de sensibilisation sur les risques environnementaux, économiques et sanitaires liés à la prolifération de certaines espèces marines exotiques et indigènes ; conduire des consultations nationales afin d'élaborer une stratégie régionale de gestion des EME ; réaliser des études de cas pour mettre en évidence l'analyse coût/bénéfice des actions d'endiguement et d'élimination des EME ; sensibiliser les autorités politiques des pays couverts par le programme COI-Biodiversité (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Kenya et Tanzanie) ; réviser le protocole de Convention de Nairobi pour y intégrer la problématique des espèces marines envahissantes ; mettre en place une plate-forme de gestion de bases de données ; et renforcer les capacités des pays bénéficiaires concernant la gestion des EME.

La région est riche d'une biodiversité unique qui contribue à la sécurité alimentaire des populations comme à la vitalité des secteurs clés des économies côtières. C'est pourquoi la COI conduit un projet Biodiversité grâce à l'appui de l'Union européenne pour un montant de 15 M d'euros.

Espèces marines envahissantes : adoption d'un plan d'action

Par Courrier De Madagascar sur 03/08/2015

Des scientifiques, des techniciens ainsi que des acteurs économiques de la région d'Afrique australe et de l'océan Indien dont Madagascar, ont observé pendant le week-end dernier à l'île Maurice, un atelier sur l'adoption d'un plan d'action régional 2015-2017. Cet atelier entre dans le cadre de la lutte contre les Espèces marines envahissantes (EME) dans ces régions.

Certaines espèces marines, en se propageant, constituent effectivement un danger. Elles risquent d'endommager la région, tellement riche d'une biodiversité unique mais fragile face à cette menace. Cette menace d'EME aura des impacts sur la sécurité alimentaire des populations, sans parler de la vitalité des secteurs clés des économies côtières et insulaires, tels que la pêche et le tourisme. Les vecteurs d'introduction des EME sont, entre autres, les eaux de ballast, le transport maritime, les plateformes offshore, les débris marins flottants, la commercialisation d'huîtres exotiques, les ports et l'essor de l'aquaculture marine.

Lors de cet atelier, il a ainsi été décidé, entre autres, de développer un manuel de suivi des EME, de mener une campagne de sensibilisation sur les risques environnementaux, économiques et sanitaires liés à la prolifération de certaines espèces marines exotiques et indigènes, ainsi que de sensibiliser les autorités politiques des pays couverts par le programme « *Commission de l'océan Indien-Biodiversité* » dont les Comores, Madagascar, l'île Maurice, les Seychelles, le Kenya et la Tanzanie. Et cela, sans oublier de renforcer les capacités des pays bénéficiaires concernant la gestion des EME.

Ce programme de lutte contre l'invasion des EME est soutenu par l'Union européenne à hauteur de 15 millions d'euros, et la Grande île fait partie des bénéficiaires.

Sera R.

http://www.newsmada.com/2015/08/03/especes-marines-envahissantes-adoption-dun-plan-daction/

Espèces marines envahissantes Un plan d'action régional adopté sous l'égide de la Commission de l'océan Indien

Samedi 1 Août 2015



Ebène, 31 juillet 2015 – C'est une invasion sournoise, presqu'invisible et pourtant dévastatrice qui gagne nos océans. Certaines espèces marines, en se propageant, constituent un danger pour la biodiversité, aussi riche que fragile, du sud-ouest de l'océan Indien. Cet enjeu écologique se double d'un risque économique et sanitaire.

Scientifiques, techniciens, décideurs et acteurs économiques, notamment portuaires, de la région Afrique australe et orientale et océan Indien se sont penchés sur le sujet lors d'un atelier organisé par le projet Biodiversité de la Commission de l'océan Indien, financé par l'Union européenne, les 28, 29 et 30 juillet 2015, à Flic-en-Flac, Maurice.

Les participants à l'atelier ont validé l'état des lieux régional sur les espèces marines envahissantes (EME), enjeu écologique et économique peu étudié jusqu'alors. Prenant la mesure de cette problématique environnementale, ils ont ainsi déterminé les actions prioritaires et concrètes visant à l'élaboration d'un plan d'action régional 2015-2017. Il a ainsi été décidé de :

- développer un manuel de suivi des EME qui sera appliqué sur trois sites pilotes ;
- mener une campagne de sensibilisation sur les risques environnementaux, économiques et sanitaires liés à la prolifération de certaines espèces marines exotiques et indigènes ;
- conduire des consultations nationales afin d'élaborer une stratégie régionale de gestion des EME ;
- réaliser des études de cas pour mettre en évidence l'analyse coût / bénéfice des actions d'endiguement et d'élimination des EME ;
- sensibiliser les autorités politiques des pays couverts par le programme COI-Biodiversité (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Kenya et Tanzanie) ;
- réviser le protocole de Convention de Nairobi pour y intégrer la problématique des espèces marines envahissantes ;
- mettre en place une plateforme de gestion de bases de données ;
- renforcer les capacités des pays bénéficiaires concernant la gestion des EME.

La région est riche d'une biodiversité unique et fragile qui contribue à la sécurité alimentaire des populations comme à la vitalité des secteurs clés des économies côtières et insulaires tels que la pêche et le tourisme. C'est pourquoi la COI conduit un projet Biodiversité grâce à l'appui de l'Union européenne pour un montant de 15 millions d'euros.

Pour aller plus loin…

Les EME, c'est quoi ?

Changement climatique, surexploitation des ressources, pollution, destruction des habitats sont autant de menaces qui pèsent sur la biodiversité. Moins connu, le phénomène d'invasion par des espèces marines est pourtant à l'origine de dégâts environnementaux souvent irréversibles.
Les espèces marines envahissantes (EME) peuvent être des espèces exotiques, c'est-à-dire introduites dans un environnement qui n'était pas initialement le leur, souvent par inadvertance, ou des espèces natives du milieu qui ont proliféré suite à un déséquilibre de l'écosystème. Les vecteurs d'introduction des EME sont, entre autres, les eaux de ballast, le transport maritime (navires, bateaux de pêche, embarcations de plaisance), les plateformes offshore, les débris marins flottants, la commercialisation d'huîtres exotiques, le déversement d'eau d'aquariums, les ports et petites marinas, l'essor de l'aquaculture marine (mariculture). La gestion et le contrôle des EME nécessitent donc une stratégie transversale et multisectorielle.

Les EME en Indianocéanie

Aux Seychelles, comme aux Comores, sur l'îlot Mea à Moheli, une prolifération d'étoiles de mer appelées Acanthaster a été observée (photo). L'invasion de cette espèce dans les eaux de l'océan Indien peut être causée par, entre autres, la surexploitation de certains coquillages comme les conques qui se nourrissent de cette étoile de mer. En entrant en compétition avec les autres espèces, l'Acanthaster occupe de plus en plus d'espace et se nourrit de polypes, provoquant la destruction corallienne.
L'Acanthaster, une espèce redoutée aux Seychelles (crédit photo : Flickr)

Un état des lieux effectué dans le cadre du projet Biodiversité de la Commission de l'océan Indien a permis d'identifier d'autres EME dangereuses pour l'équilibre des écosystèmes, telles que les algues rouges à La Réunion, les moules brunes et les algues vertes envahissantes à Madagascar.

http://www.inforeunion.net/Especes-marines-envahissantes_a11616.html

clicanoo.re
Le Journal de l'île de la Réunion

Une stratégie régionale contre les espèces marines envahissantes

2 août 2015

Environnement. Invasion d'oursins dans la baie d'Ambaro (NO de Madagascar) sur les zones de pêche à la crevette causant des pertes pour les bateaux. De macro-algues qui étouffent les récifs coralliens. Les espèces marines invasives se propagent en océan Indien et par le monde via les eaux de ballasts et le fouling, conséquence d'un trafic maritime toujours crescendo.

Cet enjeu écologique se double d'un risque économique et sanitaire.

Scientifiques, techniciens, décideurs et acteurs économiques, notamment portuaires, de la région Afrique australe et orientale et océan Indien se sont penchés sur le sujet lors d'un atelier organisé par le projet Biodiversité de la Commission de l'océan Indien du 28 au 30 juillet 2015 à Maurice.

Les participants à l'atelier ont validé l'état des lieux régional sur les espèces marines envahissantes (EME), enjeu écologique et économique peu étudié jusqu'alors. Prenant la mesure de cette problématique environnementale, ils ont ainsi déterminé les actions prioritaires et concrètes visant à l'élaboration d'un plan d'action régional 2015-2017.

Parmi ces dernières, figure le développement d'un manuel de suivi des EME qui sera appliqué sur trois sites pilotes et l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion des EME. Des études de cas doivent être menées pour mettre en évidence l'analyse coût-bénéfice des actions d'endiguement et d'élimination des EME. Il est également question de réviser le protocole de la Convention de Nairobi pour y intégrer la problématique des espèces marines envahissantes.

La région est riche d'une biodiversité unique et fragile qui contribue à la sécurité alimentaire des populations comme à la vitalité des secteurs clés des économies côtières et insulaires tels que la pêche et le tourisme. La COI finance cette action et d'autres dans le cadre du projet Biodiversité qui bénéficie d'une aide de l'Union européenne de 15 millions d'euros.

http://www.clicanoo.re/485374-une-strategie-regionale-contre-les-especes-marines-envahissantes.html

.....Tourisme

Maurice : 629.751 touristes pour les sept premiers mois de l'année 2015

6 Août 2015



Alors qu'en juin dernier les arrivées touristiques à l'île Maurice avaient grimpé de 8,3% avec 65.459 voyageurs dénombrés, le mois de juillet a enregistré une nouvelle forte hausse avec 16,6% de progression par rapport à juillet 2014. 95.569 touristes ont ainsi débarqué sur l'île en juillet 2015 contre 81.900 un an plus tôt. Les visiteurs de France métropolitaine sont notamment en augmentation de 19%, les Britanniques de 18,5% et les touristes allemands de 27%. Les Réunionnais enregistrent plus de 8,4% d'augmentation en juillet 2015 sur la destination île Maurice. Le marché chinois connaît aussi une croissance de 47% et celui de la Grande péninsule indienne de 12,5%. Sur les sept premiers mois de l'année 2015, Maurice a attiré 629.751 touristes contre 572.632 voyageurs dénombrés entre janvier et juillet 2014, soit une hausse des arrivées touristiques de 10%.
http://www.indian-ocean-times.com/Maurice-629-751-touristes-pour-les-sept-premiers-mois-de-l-annee-2015_a5933.html

Sécurité Maritime

Le Matinal

Services des Prisons: Fin de formation pour quatre cadres pénitentiaires africains

06/08/2015



Le département des Prisons, à travers le partenariat Commission Océan Indien, a accueilli quatre cadres des prisons de la Communauté de l'Afrique de l'Est spécifiquement du Burundi, du Kenya, du Rwanda et de Tanzanie, du 4 au 31 juillet 2015.

Le Service des Prisons œuvre pour transformer la Prison Training School en un centre d'excellence régional dans les pratiques correctionnelles, cela dans le cadre de l'objectif élargi de renforcer le développement des capacités de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien.

Cette initiative est en ligne avec le Plan stratégique des Services des Prisons sous le volet 'Renforcement de capacités'.

Dans ce contexte, le département des Prisons à travers le partenariat Commission Océan Indien - région Afrique orientale et australe de l'océan indien (East Sou-thern Africa-Indian Ocean), a accueilli, du 4 au 31 juillet 2015, quatre cadres des pri-sons de la Communauté de l'Afrique de l'Est spécifiquement du Burundi, du Kenya, du Rwanda et de Tanzanie. La fin du programme de formation a été marquée par une cérémonie de remise

de certificats la semaine der-nière à la Prison Training School à Beau Bassin.

Cette initiative a permis aux cadres des prisons de non seulement se familiari-ser avec le système carcéral de Maurice dans les domaines de meilleures pratiques correctionnelles, le développement du personnel, la sécurité physique, et les principes modernes mais aussi d'identifier les domaines d'intérêt mutuel où la coopération et le partenariat peuvent être renforcés davantage.

Pendant leur stage, les participants ont eu l'occasion de visiter toutes les prisons de Maurice y compris le Correctional Youth Centre. Ils se sont ainsi familiarisés avec les divers aspects de la sécurité, la gestion des pirates maritimes dans les prisons, les meilleures pratiques correctionnelles, la gestion des cas, la Self-Care Unit, et les différents programmes sous le volet de réhabilitation et de réinsertion des détenus, entre autres. De plus, ils ont pu participer à une démonstration en direct d'un exercice de simulation.

Ces placements structurés visent à fournir une formation et un apprentissage pratique aux bénéficiaires, et faciliter l'échange d'informations sur les normes opérationnelles de base, les systèmes de sécurité et les meilleures pratiques en vue d'une éventuelle réplication dans leur juridiction respective à leur retour.

En effet, les différentes prisons de la région Afrique n'ont pas suivi le même rythme de changements et d'améliorations qui ont eu lieu dans l'univers carcéral dans plusieurs pays développés. Les services correctionnels dans ces pays sont dans une phase de transition et de réforme qui requiert des expériences partagées, des aptitudes et des capacités de leadership pour pouvoir relever les nouveaux défis et prendre avantage des nouvelles opportunités dans la gestion des prisons

http://www.lematinal.com/news/local/9738-services-des-prisons-fin-de-formation-pour-quatre-cadres-penitentiaires-africains.html

Maurice Info
www.maurice-info.mu
#mauriceinfomu

Fin de formation pour quatre cadres pénitentiaires africains

6 août 2015

Le Service des Prisons oeuvre pour transformer la Prison Training School en un centre d'excellence régional dans les pratiques correctionnelles, cela dans le cadre de l'objectif élargi de renforcer le développement des capacités de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien. Cette initiative est en ligne avec le Plan stratégique des Services des Prisons sous le volet 'Renforcement de capacités'.

Dans ce contexte, le département des Prisons à travers le partenariat Commission Océan Indien- région Afrique orientale et australe de l'océan indien (East Southern Africa-Indian Ocean), a accueilli du 4 au 31 juillet 2015 quatre cadres des prisons de la Communauté de l'Afrique de l'Est spécifiquement du Burundi, du Kenya, du Rwanda et de Tanzanie. La fin du programme de formation a été marquée par une cérémonie de remise de certificats la semaine dernière à la Prison Training School à Beau Bassin.

Cette initiative a permis aux cadres des prisons de non seulement se familiariser avec le système carcéral de Maurice dans les domaines de meilleures pratiques correctionnelles, le développement du personnel, la sécurité physique, et les principes modernes mais aussi d'identifier les domaines d'intérêt mutuel où la coopération et le partenariat peuvent être renforcés davantage.

Pendant leur stage, les participants ont eu l'occasion de visiter toutes les prisons de Maurice y compris le Correctional Youth Centre. Ils se sont ainsi familiarisés avec les divers aspects de la sécurité, la gestion des pirates maritimes dans les prisons, les meilleures pratiques correctionnelles, la gestion des cas, la Self-Care Unit, et les différents programmes sous le volet de réhabilitation et de réinsertion des détenus, entre autres. De plus, ils ont pu participer à une démonstration en direct d'un exercice de simulation.

Ces placements structurés visent à fournir une formation et un apprentissage pratique aux bénéficiaires, et faciliter l'échange d'informations sur les normes opérationnelles de base, les systèmes de

sécurité et les meilleures pratiques en vue d'une éventuelle réplication dans leur juridiction respective à leur retour.

En effet, les différentes prisons de la région Afrique n'ont pas suivi le même rythme de changements et d'améliorations qui ont eu lieu dans l'univers carcéral dans plusieurs pays développés. Les services correctionnels dans ces pays sont dans une phase de transition et de réforme qui requiert des expériences partagées, des aptitudes et des capacités de leadership pour pouvoir relever les nouveaux défis et prendre avantage des nouvelles opportunités dans la gestion des prisons

http://www.maurice-info.mu/fin-de-formation-pour-quatre-cadres-penitentiaires-africains.html



www.lematinal.com

LM ACTUALITÉ

Jeudi 6 Août 2015

[SERVICES DES PRISONS]

Le département des Prisons, à travers le partenariat Commission Océan Indien, a accueilli quatre cadres des prisons de la Communauté de l'Afrique de l'Est spécifiquement du Burundi, du Kenya, du Rwanda et de Tanzanie, du 4 au 31 juillet 2015.

Fin de formation pour quatre cadres pénitentiaires africains

Le Service des Prisons œuvre pour transformer la Prison Training School en un centre d'excellence régional dans les pratiques correctionnelles, cela dans le cadre de l'objectif élargi de renforcer le développement des capacités de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien. Cette initiative est en ligne avec le Plan stratégique des Services des Prisons sous le volet 'Renforcement de capacités'.

Dans ce contexte, le département des Prisons à travers le partenariat Commission Océan Indien - région Afrique orientale et australe de l'océan indien (East Southern Africa-Indian Ocean), a accueilli, du 4 au 31 juillet 2015, quatre cadres des prisons de la Communauté de l'Afrique de l'Est spécifiquement du Burundi, du Kenya, du Rwanda et de Tanzanie. La fin du programme de formation a été marquée par une cérémonie de remise de certificats la semaine dernière à la Prison Training School à Beau Bassin.

Cette initiative a permis aux cadres des prisons de non seulement se familiariser avec le système carcéral de Maurice dans les domaines de meilleures pratiques correctionnelles, le développement du personnel, la sécurité physique, et les principes modernes mais aussi d'identifier les domaines d'intérêt mutuel où la coopération et le partenariat peuvent être renforcés davantage.

Pendant leur stage, les participants ont eu l'occasion de visiter toutes les prisons de Maurice y compris le Correctional Youth Centre. Ils se sont ainsi familiarisés avec les divers aspects de la sécurité, la gestion des pirates maritimes dans les prisons, les meilleures pratiques correctionnelles, la gestion des cas, la Self-Care Unit, et les différents programmes sous le volet de réhabilitation et de réinsertion des détenus, entre autres. De plus, ils ont pu participer à une démonstration en direct d'un exercice de simulation.

Ces placements structurés visent à fournir une formation et un apprentissage pratique aux bénéficiaires, et faciliter l'échange d'informations sur les normes opérationnelles de base, les systèmes de sécurité et les meilleures pratiques en vue, d'une éventuelle réplication dans leur juridiction respective à leur retour.

En effet, les différentes prisons de la région Afrique n'ont pas suivi le même rythme de changements et d'améliorations qui ont eu lieu dans l'univers carcéral dans plusieurs pays développés. Les services correctionnels dans ces pays sont dans une phase de transition et de réforme qui requiert des expériences partagées, des aptitudes et des capacités de leadership pour pouvoir relever les nouveaux défis et prendre avantage des nouvelles opportunités dans la gestion des prisons.

www.LeMatinal.com

Rodrigues: Fermeture de la pêche à l'ourite du 10 août au 10 octobre

07/08/2015



Selon les derniers chiffres, une croissance dans les exportations a été notée.

La pêche à l'ourite à Rodrigues sera fermée du 10 août au 10 octobre 2015, cela en ligne avec la politique de permettre le repeuplement de l'espèce et d'assurer une pêche durable.

Des activités culturelles à Camp Pintade marqueront cette fermeture. La réouverture officielle est prévue le 11 octobre à Baie du Nord. En marge de la fermeture, la Commission de la pêche prévoit des activités en collaboration avec le programme Smart Fish de la Commission de l'océan Indien, le Rodrigues Council of Social Services et les autres commissions de l'Assemblée Régionale de Rodrigues. Les pêcheurs s'engageront dans des activités alternatives à partir du lundi 10 août. Les travaux porteront, entre autres, sur la protection de l'environnement et l'élimination des espèces envahissantes.

Par ailleurs, en vue de mieux sensibiliser le public sur l'importance de cette nouvelle saison de fermeture, des campagnes d'information sur la surveillance, la fraude et la déclaration de stock se sont déroulés à travers la radio et dans les différentes régions de l'île, plus particulièrement auprès des pêcheurs. La Commission de la Pêche compte sur la collaboration de la population pour faire de cette fermeture de la pêche à l'ourite un succès.

Cette saison, la fermeture sera strictement contrôlée afin d'assurer une meilleure prise à la réouverture de la pêche à l'ourite. Pour la réouverture en 2014, une prise de 600 tonnes a été atteinte. La Commission de la Pêche vise la barre de 800 tonnes cette année. Selon le commissaire de la pêche, la pêche à l'ourite constitue un apport économique considérable pour Rodrigues. "En 2014, nous avons investi Rs 10 millions dans la pêche à l'ourite. On peut affirmer que c'est très bénéfique pour les pêcheurs. Avec une augmentation de 200 tonnes d'ourites, les pêcheurs ont fait une entrée d'argent globale de Rs 20 millions. En sus du travail alternatif, on peut estimer que la pêche à l'ourite rapporte environ Rs 30 millions pour une année", ajoute le commissaire de la pêche.

D'après les derniers chiffres, une croissance dans les exportations a été notée, passant de 71 tonnes en 2011 à 194 tonnes en 2014.

http://www.lematinal.com/news/local/9746-rodrigues-fermeture-de-la-p%C3%AAche-%C3%A0-l%E2%80%99ourite-du-10-ao%C3%BBt-au-10-octobre.html

Changement climatique

LeDEFIMEDIAGROUP www.defimedia.info

Une campagne de sensibilisation sur les risques côtiers

07 August 2015



Nous sommes témoins des effets terribles du changement climatique. L'une des conséquences les plus dévastatrices est la formation des tsunamis. Selon les experts, les Mauriciens seront de plus en plus nombreux à affronter le changement climatique. Il y a un plus grand risque de catastrophes dans les zones côtières.

Ainsi, les habitants des endroits tels que Flic-en-Flac, Rivière-des-Galets, Deux-Frères, Quatre-Soeurs, Grand-Sable, Petit-Sable sont les plus exposés à la montée des eaux, explique une source bien placée au ministère de l'Environnement. Pour faire face au problème, le gouvernement a mis plusieurs dispositifs en place. Un plan d'évacuation a déjà été préparé pour tous les habitants des zones côtières en cas de montée du niveau de la mer. D'abord, il s'agit de prévenir contre les ondes de tempête à travers un Early Warning System opérationnel grâce à un radar. Toutes les informations seront centralisées au National Disaster Centre, basé aux Casernes centrales, afin de gérer toutes les intempéries (tsunamis, tempêtes, tremblements de terre).
Selon notre source, le radar devrait être entièrement opérationnel d'ici la fin du mois d'août tandis que la base centrale de données devrait l'être d'ici la fin de l'année. Ces mesures sont prévues dans le Coastal Rehabilitation Project under the Adaptation Fund Project qui est soutenu par les gouvernements mauricien et australien et l'UNDP-Global Environment Fund. Outre le fait de' build the resilience' des habitants des zones potentiellement néfastes, avec la plantation des mangroves sur la côte, le gouvernement a prévu un refugee centre très moderne à Quatre-Soeurs. En fait, aucun des villages côtiers ne sera négligé, assure notre source.
http://www.defimedia.info/defi-quotidien/dq-actualites/item/77556-une-campagne-de-sensibilisation-sur-les-risques-cotiers.html